



## PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 26 novembre 2024 à 10 h 17 à laquelle sont présents, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Mike Duggan, Catherine Craig-St-Louis, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Sont absentes, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette et madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de cabinet, Vincent Roy, attaché politique et M<sup>e</sup> Véronique Denis, greffière, ainsi que Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Dave Cassivi, directeur territorial, centre de services de Buckingham et Masson-Angers, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications et Marianne Strauss, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer

**CP20241126-P1**

### **SONDAGE DE MOBILISATION DES EMPLOYÉS**

Introduction par monsieur Simon Rousseau.

Présentation par madame Marie-France Laviolette, directrice intérimaire, Ressources humaines, accompagnée de madame Sara Boudreau, chef de service, Ressources humaines.

L'objectif de la présentation est de présenter les résultats globaux du sondage de mobilisation réalisé au printemps 2024 auprès de l'ensemble du personnel de la Ville de Gatineau.

#### **Une période de questions et de commentaires a lieu.**

Monsieur le conseiller Steve Moran souhaite féliciter l'administration pour la réalisation du sondage, ainsi que sa présentation en public. Contextuellement, il mentionne que le monde du travail évolue rapidement et fait mention de l'impact de la pandémie, de la pénurie de main-d'œuvre et de la réorganisation en cours sur les résultats. Il demande en quoi une meilleure compréhension des employés permettra d'offrir un meilleur service aux citoyens et demande quelles seront les prochaines étapes pour communiquer les résultats aux employés. Monsieur Simon Rousseau confirme que la mise en contexte est un intransigent, qu'il s'agit d'une photo prise dans un moment et qu'il faut demeurer agile dans la prise d'informations auprès des employés. En réponse à la première question de monsieur Moran, monsieur Rousseau confirme que les employés heureux, engagés et mobilisés sont plus efficaces. Il ajoute qu'il faut apprendre à travailler mieux ensemble, que cet élément aura un impact direct sur le service aux citoyens. Des processus doivent être mis en place pour les employés qui travaillent en ce sens, confirmant que des travaux relatifs à ce mode de fonctionnement sont en cours depuis plusieurs mois. Quant aux étapes à venir, madame Marie-France Laviolette mentionne que les résultats globaux seront communiqués aujourd'hui aux employés, que les directeurs seront appelés à les communiquer spécifiquement dans leur service par la suite et que des plans d'action organisationnels et par service devront être mis en place.

Monsieur le conseiller Mario Aubé soulève également la prudence avec laquelle les résultats doivent être analysés. Il relève toutefois certains indicateurs, pour lesquels des réponses doivent être obtenues. Il souligne les points positifs relatifs à l'accueil et l'intégration, la relation avec les gestionnaires et les collègues. Il croit qu'il faut que tous les employés comprennent leur rôle et son importance dans l'organisation, peu importe son titre d'emploi. Monsieur Rousseau confirme que ce sondage sera dans les priorités de l'organisation, que des actions devront être posées. L'administration est consciente des efforts qui devront être déployés.

Dans les éléments de contexte, madame la conseillère Anik Des Marais ajoute que le coût de la vie est préoccupant pour les employés. Elle mentionne se reconnaître dans les résultats, comme ancienne employée d'une grande organisation. Elle souligne les actions qui seront mises en place pour améliorer les relations entre les services. Sur la vue d'ensemble, madame Des Marais croit que d'avoir un gestionnaire soutenant est un élément important dans la mobilisation et souligne les bons résultats à ce niveau.

Monsieur le conseiller Jean Lessard fait mention d'une situation vécue où les employés ont offert un excellent service à la clientèle. Il soulève toutefois un enjeu quant à la collaboration interservices.

Monsieur Rousseau souhaite remercier l'équipe des ressources humaines pour la réalisation de ce sondage. Il ajoute que la direction reçoit ces résultats avec humilité, qu'il s'agit d'un point de départ. Il souligne notamment l'engagement et la mobilisation des gestionnaires.

**Le comité plénier public est suspendu à 10 h 53.**

**Mesdames Marie-France Laviolette et Sara Boudreau quittent la rencontre.**

**Madame Nathalie Joannette, chef d'unité, Greffe et M<sup>e</sup> Camille Doucet-Côté, greffière adjointe, Greffe se joignent à la rencontre.**

**Reprise du comité plénier public à 11 h 06.**

**CP20241126-P2**

**SUIVI - SÉANCES EXTÉRIEURES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Présentation par M<sup>e</sup> Véronique Denis et madame Nathalie Joannette.

L'objectif de la présentation est d'informer les membres du conseil des détails logistiques relatifs à la tenue de séances extérieures du conseil municipal, pour décision.

Plan de la présentation :

- État de la situation;
1. Scénarios – Option;
  2. Impacts – Enjeux;
  3. Recommandations.

**RECOMMANDATIONS :**

Tenue de quatre séances extérieures du conseil municipal, dans les secteurs d'Aylmer, Buckingham, Gatineau et Masson-Angers, de février à septembre 2025.

Tenue de quatre séances extérieures du conseil municipal, dans les secteurs d'Aylmer, Buckingham, Gatineau et Masson-Angers, de février à juin 2025.

Tenue de deux séances extérieures du conseil municipal, dans l'est et l'ouest de la Ville, de février à juin 2025.

Tenue de deux séances extérieures du conseil municipal, dans l'est et l'ouest de la Ville, de février à septembre 2025.

Maintien des séances du conseil municipal à la Maison du Citoyen, avec ajouts de rencontres avec les citoyens dans les différents secteurs de la ville, hors du calendrier régulier.

Maintien des séances du conseil municipal à la Maison du Citoyen, sans ajout de rencontres extérieures, dans l'attente de la conclusion des travaux du comité de révision de la Régie Interne.

### **Une période de questions et de commentaires a lieu.**

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc prend la parole et souligne que les conditions gagnantes ont changé depuis les dernières années. Ce qu'il retient, c'est ce qu'il est faisable de tenir des séances à l'extérieur et d'offrir cette possibilité aux citoyens. Il accueille les propositions présentées favorablement. Il trouve cela important de continuer d'exercer nos pouvoirs municipaux dans les différents secteurs. Les séances décisionnelles doivent se tenir dans les différents secteurs qui composent la Ville telle que nous la connaissons. Il est favorable à l'option 1 et propose que le calendrier soit amendé en fonction de cette dernière.

Monsieur le conseiller Mario Aubé souligne qu'il était ambivalent au départ quant aux modifications à apporter au calendrier. Il trouve cela important d'aller à la rencontre des citoyens dans les différents secteurs. Il faut prendre une décision financière et démocratique. Considérant les enjeux d'accessibilité au centre de services de Masson-Angers, il propose d'autres endroits où les séances pourraient être tenues.

Monsieur le conseiller Denis Girouard est d'avis que de déplacer le conseil n'atteint pas l'objectif d'aller à la rencontre des citoyens en raison du temps de déplacement que cela nécessite. Selon lui, le lieu de la tenue des séances du conseil municipal est à la Maison du citoyen. Il serait favorable à tenir les caucus préparatoires en présence des citoyens et il est d'avis qu'il faut contrôler les dépenses. Il votera contre le déplacement des séances.

Madame la conseillère Caroline Murray souligne qu'il y a des citoyens de partout à travers de la Ville qui souhaitent être au courant de ce qui se passe sur le territoire et elle est favorable d'aller à la rencontre de ces derniers dans les quatre secteurs et de continuer à réfléchir aux autres options dans les prochaines années.

Madame la conseillère Anik Des Marais n'est pas convaincue que cette solution rapproche le conseil municipal des citoyens. Elle souhaite comprendre l'objectif de se déplacer à travers les secteurs. Le comité de participation citoyenne travaille sur des solutions pour permettre aux citoyens de participer davantage aux décisions de la Ville et l'option de déplacer les séances du conseil municipal n'était pas évaluée. Elle est favorable à la recommandation numéro 5. Elle ajoute que si nous allons avec la tenue des séances dans d'autres secteurs de la ville, elle veut savoir si l'on va évaluer cet impact, notamment quant au sentiment d'appartenance. Elle souhaite que l'on adopte une approche scientifique dans ce dossier.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon indique que la période de questions a pour objectif de discuter des items à l'ordre du jour. Il est favorable à l'option 5 qui répond plus aux besoins des citoyens selon lui.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin est favorable aux options 5 et 6. Nous sommes une grande ville depuis 22 ans et la Ville est arrivée à une certaine maturité. Il est préoccupé par les coûts que ces déplacements vont engendrer. Il se questionne sur la façon dont les séances seront organisées advenant des membres du conseil en webdiffusion, notamment en fournissant de grands écrans pour diffuser leurs interventions. Il souligne qu'il n'a jamais vu de séance à Gatineau et n'a pas reçu de plainte en ce sens des citoyens de son secteur.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne votera contre la proposition de déplacement des séances du conseil municipal. Il n'y a pas d'indicateur clair en faveur de la tenue des séances à l'extérieur. Nous commençons à faire des investissements sur quelque chose de subjectif et il ne voit pas pourquoi nous faisons cette démarche. Les citoyens qui souhaitent être informés peuvent aller sur le web pour écouter les séances en direct. La présentation effectuée par le Service du greffe le convainc dans cette position. Il revient avec l'idée d'une salle du conseil qui est nécessaire à l'identité du conseil municipal. La proximité souhaitée n'est pas géographique, mais basée sur la disponibilité des élus. Dans ce contexte, les gens qui souhaitent intervenir ont un lieu centralisé. Ce n'est pas l'endroit où siègent les élus qui est important, mais les sujets qui sont abordés lors des séances. Il termine en précisant que les caucus préparatoires en matinée sont nécessaires advenant que nous devions nous déplacer.

Monsieur le conseiller Steve Moran est en faveur de l'option 1. Il croit que nous avons tendance à penser que cet enjeu est marginal. Nous avons des défis d'adhésion quant à la définition de la Ville et il faut reconnaître la Ville telle qu'elle est maintenant.

Madame la conseillère Catherine Craig-St-Louis souligne qu'elle appuiera la recommandation 1. Dans les autres grandes villes, il existe des instances plus locales (conseil de quartier ou d'arrondissement). Il est important de continuer à réfléchir aux autres options formelles et poursuivre le travail en parallèle quant à la mise en place d'une salle du conseil.

Monsieur le conseiller Jean Lessard est favorable à l'option numéro 1 et souligne l'enjeu de circulation pour se rendre aux séances. Il se questionne à l'effet de tenir toutes les rencontres à la même place. Cela n'empêche pas l'option 5, en allant vers les citoyens pour d'autres types de rencontres (CCU, comités et commissions, etc.).

M<sup>e</sup> Véronique Denis précise qu'il y a des enjeux de disponibilité de certaines salles qui ne sont pas disponibles avant 14 h 30.

Monsieur le conseiller Marc Bureau va se rallier à la position majoritaire. Il est d'avis que cela doit être discuté par le prochain conseil municipal, il est favorable aux déplacements dans les secteurs de la ville. Il pense que cela peut être bon d'aller partout sur le territoire. Les secteurs peuvent se sentir délaissés et qu'en raison de l'année électorale c'est une bonne idée.

Monsieur le conseiller Mike Duggan croit qu'il est trop tôt de tenir des séances du conseil de façon centralisée. Il trouve les coûts acceptables et aime se déplacer dans les différents secteurs, il est favorable aux recommandations 1 et 2.

Monsieur Leclerc souligne que cette discussion est enrichissante pour les citoyens de la Ville de Gatineau. L'avancement des travaux de la participation citoyenne est à l'effet de changer la vision et d'y aller de façon proactive en allant vers les citoyens. Quant à l'objectif de la démarche, il y a une importance capitale à déplacer le conseil municipal dans les différents secteurs et d'inviter les citoyens à rencontrer les élus dans le cadre du processus décisionnel.

Monsieur le conseiller Steven Boivin souligne qu'il n'existe pas de données scientifiques sur la question. Toutefois, quand le conseil municipal se déplace à Aylmer, c'est un événement en soi. Quand le conseil s'est déplacé à Aylmer en 2023, les gens présents étaient des résidents du secteur. Il trouve cela important d'avoir cette opportunité. C'est également l'occasion pour les citoyens d'Aylmer de venir exposer leurs préoccupations pour des dossiers impliquant le secteur. Cela ramène un caractère décisionnel dans chacun des secteurs et les décisions « grande ville » devraient être prises dans une salle dédiée au conseil municipal. Il ne faut pas arrêter de se déplacer dans les secteurs, il appuiera donc monsieur Leclerc avec la proposition numéro 1.

POUR	CONTRE	ABSENT
M. Gilles Chagnon	M <sup>me</sup> Anik Des Marais	M <sup>me</sup> la mairesse Maude Marquis-Bissonnette
M <sup>me</sup> Caroline Murray	M <sup>me</sup> Isabelle N. Miron	M <sup>me</sup> Tiffany-Lee Norris Parent
M <sup>me</sup> Bettyna Bélizaire	M. Louis Sabourin	
M. Jocelyn Blondin	M. Daniel Champagne	
M. Steve Moran	M. Denis Girouard	
M. Marc Bureau		
M. Mike Duggan		
M <sup>me</sup> Catherine Craig-St-Louis		
M <sup>me</sup> Alicia Lacasse-Brunet		
M. Jean Lessard		
M. Mario Aubé		
M. Edmond Leclerc		
M. Steven Boivin		

La recommandation 1 sera inscrite pour adoption à la prochaine séance du conseil municipal qui se tiendra le 10 décembre prochain.

**Le comité plénier public est suspendu à 11 h 50.**

**M<sup>e</sup> Véronique Denis et madame Nathalie Joannette quittent la rencontre.**

**Reprise du comité plénier public à 13 h 33.**

CP20241126-P3

### **CADRE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL**

Présentation par madame Marianne Strauss, madame Isabelle Veilleux et madame Nancy Guay, consultante d'Espace Stratégies.

Les objectifs de la présentation sont de :

- faire un état de situation en lien avec le mandat d'élaboration d'un cadre de soutien aux associations commerciales;
- présenter les prochaines étapes en lien avec les protocoles.

Plan de la présentation :

1. Résultats du rapport préliminaire par Espace Stratégies;
2. Enjeux structurants pour le mandat;
3. Scénarios – Option;
4. Recommandations.

### **RECOMMANDATIONS :**

#### **CÉ-CDÉ-CS-001**

Reconduire les protocoles avec les associations commerciales.

#### **CÉ-CDÉ-CS-002**

Mandater l'administration à développer une proposition structurante en lien avec le développement commercial.

### **Une période de questions et de commentaires a lieu.**

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc remercie les intervenants pour les efforts déployés et les constats présentés. Le dossier a grandement avancé et nous arrivons à la croisée des chemins et le conseil municipal dégage une volonté de s'impliquer dans le développement commercial. Le support aux associations est important, mais il doit être accompagné de d'autres démarches. Une politique de développement commercial pourrait intégrer un cadre de soutien aux associations commerciales. La Ville de Gatineau souhaite s'impliquer davantage dans le développement commercial de son territoire.

Monsieur Simon Rousseau précise que l'administration travaille sur les deux orientations en parallèle, notamment quant au rôle à assumer par la Ville. Il souhaite amener les associations à travailler avec les objectifs qui seront établis dans la prochaine structure. Des échanges sont déjà prévus à cet effet la semaine prochaine.

Monsieur le conseiller Marc Bureau souligne avoir eu plusieurs commerces à Gatineau. Il est heureux de voir les alternatives présentées aujourd'hui. Il précise qu'à l'époque, certains fonds étaient dédiés au secteur de Hull et une association commerciale a été formée à ce moment-là. Actuellement, les commerçants du boulevard Saint-Joseph ne se retrouvent pas dans l'association de Vision Centre-Ville. Une Société de développement commercial du boulevard Saint-Joseph serait bien vue afin de répondre aux besoins particuliers de ce secteur. Il est d'avis que ces commerçants ont fonctionné avec Vision Centre-Ville, il y a toutefois très peu d'activités ciblées pour les supporter. Il faut analyser la possibilité de créer deux sociétés de développement commercial qui auraient des atouts différents. Il ne voit pas d'enjeu avec la recommandation numéro 1, mais il a un peu plus de préoccupation pour la recommandation numéro 2. Dans ID Gatineau, il n'y a pas d'équipe dédiée au développement commercial et il y a beaucoup de défis pour les petits commerçants. Il faut être ouvert aux mouvements émergents et les associations existantes ne répondent pas à tous les besoins.

Monsieur Leclerc précise que le message de monsieur Bureau a été entendu par la commission au développement économique. C'est pour cette raison que le statu quo à Gatineau n'est pas une option. Nous souhaitons une ambition où l'on couvre 100 % du territoire dans la stratégie globale et avoir une vision d'ensemble. Des ressources supplémentaires seront nécessaires pour répondre aux ambitions du conseil municipal. Il faut toutefois commencer par définir le mandat et, par la suite, mettre en place un plan d'action qui nous permettra de savoir où nous allons.

Monsieur le conseiller Mike Duggan souligne que la création d'associations commerçantes prend du temps à se développer. Il faut une masse critique de commerçants pour mettre en place une telle association. Il demande si des analyses sont en cours pour évaluer le potentiel de mettre en place d'autres associations de cette nature dans d'autres secteurs de la ville.

Madame Marianne Strauss souligne que nous avons besoin d'une approche modulée en fonction des différents pôles commerciaux. L'approche, depuis 2003, est plus axée sur la revitalisation des centres-villes.

Monsieur le conseiller Denis Girouard est d'avis qu'il est important d'avoir un développement économique sur le territoire. Il faut implanter une telle politique à Gatineau. Il déplore le niveau de communication auprès des associations afin de s'assurer de bien les supporter. Pour la reddition de compte, il considère que les exigences ne sont pas suffisantes.

Monsieur Leclerc indique que pour les modalités de traitement avec les organismes, c'est une initiative du conseil de prendre en charge ce cadre de soutien. Le conseil municipal veut être saisi des renouvellements des protocoles et mettre la commission au développement économique au profit de ces renouvellements. Effectivement, le fait de connaître les paramètres et la façon dont nous souhaitons situer les différents organismes font partie du plan qui sera mis en œuvre.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin précise qu'il serait pertinent de rappeler le territoire qui doit être couvert par Vision Centre-Ville. Quand l'association de quartier souhaite mettre en place des initiatives, elle reçoit une fin de non-recevoir de cet organisme. Il faudrait identifier les besoins particuliers des commerçants de son secteur pour que Vision Centre-Ville puisse bien y répondre.

Monsieur le conseiller Steve Moran est d'accord sur le fond de la présentation. Le centre-ville n'est pas le boulevard Saint-Joseph, les besoins étant différents pour ce secteur. Il est donc en faveur d'une approche spécifique selon le territoire. Nous pourrions apporter une attention particulière à l'axe Saint-Joseph / Casino / UQO. Dans un autre ordre d'idées, quand on parle des enjeux structurants, il demande de rendre plus explicite la volonté de la Ville.

Monsieur le conseiller Steven Boivin souligne le manque d'harmonisation quant à la définition d'une association de commerçants. Il aurait aimé avoir une telle démarche afin de préciser les objectifs de ces associations et justifier le cadre de soutien à celles-ci. Il y a une réflexion à faire sur la définition d'un membre, de la mission et le territoire couvert par une association de commerçants. Quant à la dynamisation, il y avait une réflexion qui a été effectuée dans le cadre de la COVID-19. Aujourd'hui, nous devons organiser ce financement et l'harmoniser sur l'ensemble du territoire.

Monsieur Bureau demande qui dans l'administration mettra en œuvre la recommandation numéro 2.

Monsieur Rousseau mentionne qu'à l'interne, le dossier est piloté par madame Lyne Savaria et que les rôles et responsabilités seront présentés la semaine prochaine ainsi que le plan de match.

Les recommandations seront inscrites pour adoption à la prochaine séance du conseil municipal qui se tiendra le 10 décembre prochain.

**Fin du comité plénier public à 14 h 34.**